

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 15 septembre 2022

DATE D’AFFICHAGE : 28 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 29



L’an deux mille vingt-deux, le vingt et un septembre le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le quinze septembre deux mille vingt-deux, s’est réuni en salle du Conseil à 20h30, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,
M. CAMARA, Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, M. GOURVENEK, Mme BOUKANDOURA, M. LIAOUI, M. BRENOT, Mme CHATELAIN, M. AZIMI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme KHARJA, Mme SIRAS, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. DUBOIS (Procuration à M. GOURVENEK)
M. FARIGOULE (Procuration à Mme KHARJA)
Mme LARABI, (Procuration à Mme SIRAS)

Absents excusés :

Mme BIGLIONE, M. ALIMY, M. ODIRA

**CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE AU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE
RENOUVELLEMENT URBAIN : APPROBATION DE L’AVENANT N°1**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014,

VU la délibération 2020-DEL-03 du 6 février 2020 de la commune approuvant la convention pluriannuelle relative au nouveau programme national de renouvellement urbain,

VU la convention pluriannuelle relative au nouveau programme national de renouvellement urbain signée le 10 décembre 2020,
VU les avis du Comité National d’Engagement de l’ANRU du 12 avril 2021 et du 6 décembre 2021,

VU le règlement général de l’ANRU relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain approuvé par le conseil d’administration de l’agence le 29 juin 2021,

VU le projet d’avenant n°1 à la convention pluriannuelle relative au nouveau programme de renouvellement urbain,

CONSIDERANT qu’il convient d’approuver l’avenant N°1 à la convention pluriannuelle relative au nouveau programme national de renouvellement urbain,

ENTENDU l’exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle relative au nouveau programme national de renouvellement urbain,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et ses annexes et tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Chanteloup-les-Vignes, le trois octobre deux mille vingt-deux



Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :

20 SEP. 2022

- la transmission à la Sous-Préfecture

le : 11 OCT. 2022

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20221003-2022DEL76-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2022